

## BARÈME D'HONORAIRES DE NÉGOCIATION

### applicable au 01/10/2017

### VENTE

<p><b>Toutes transactions immobilières :</b> Appartement, maison, immeuble, parking, terrain... à l'exclusion de : Neuf (VEFA) et immobilier d'entreprise</p>	<p>Sur le prix de vente :</p> <p>De 0 € à 133 333 € ..... Forfait de 8 000 € TTC</p> <p>De 133 334 € à 300 000 €.... 6% TTC</p> <p>De 300 001 € à 700 000 €.... 5% TTC</p> <p>A partir de 700 001 € ..... 4% TTC</p>
<p><b>Transaction de fonds de commerce, murs commerciaux</b></p>	<p>De 0 à 80 000 € TTC ..... Forfait de 8 000 € TTC</p> <p>À partir de 80 001 € ..... 10% HT du prix de vente</p>

### RECHERCHE

<p><b>Appartement, maison, immeuble, parking, terrain... à l'exclusion de : Neuf (VEFA)</b></p>	<p>Sur enveloppe globale :</p> <p>De 0 € à 133 333 € ..... Forfait de 8 000 € TTC</p> <p>De 133 334 € à 300 000 €.... 6% TTC</p> <p>De 300 001 € à 700 000 €.... 5% TTC</p> <p>A partir de 700 001 € ..... 4% TTC</p>
---	---

### LOCATION

<p><b>Transaction Locative commerciale</b></p>	<p>10% HT soit 12% TTC calculés sur la période triennale : 3 ans de loyer annuel hors charges</p>
<p><b>Immobilier d'habitation</b> Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers / Partagés entre le locataire et le bailleur</p>	<p>Honoraires en % (tarif de référence) :</p> <p>10% TTC du loyer annuel hors charges.</p> <p>Remarque : megAgence et ses consultants ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative.</p> <p><b>Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%</li> <li>- Le montant des honoraires à la charge du locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous</li> <li>- Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante</li> </ul>

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	10,80€ / m <sup>2</sup>	9€ / m <sup>2</sup>	7,20€ / m <sup>2</sup>

\* définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

\*\* les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail par megAgence.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.**

megAgence est une enseigne de Makla Groupe sas au capital de 100 000 €. RCS Le Mans 531 140 515 - siège social : 49, avenue Bartholdi - Technopole Université - 72000 Le Mans. Carte professionnelle CPI 7201 2016 000 005 715 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe. Caisse de garantie financière GALIAN pour 120 000 €. Assurance en R.C. Professionnelle MMA Entreprense - Le Mans. Membre du Syndicat UNIS Tél : 02 43 23 10 10 | megagence.com | contact@megagence.com. Dans un souci de protection de notre clientèle, megAgence a déclaré sur l'honneur, ne percevoir aucun fonds, en dehors des honoraires de négociation. Les dépôts de garantie sont versés par le client sur le compte séquestre du notaire rédacteur.